

| | | | |
|---|---|--|-----------------------------------|
| PROGRAMME de FORMATION CQP IV Année 2024 avec YAKAPARTIR | UCT préalables à l'entrée en formation | Attestation niveau 4 FFV Attestation de natation 100m avec passage sous un obstacle par un Maître nageur Permis côtier moteur | |
| | UCT préalables à la certification de l'UCC1 | Attestation de premiers secours Certificat médical FFV de moins d'1 an au jour de l'inscription (date d'ouverture du livret de formation et de certification) | |
| | A fournir | Attestation d'assurance en responsabilité civile et personnelle (La licence FFV dispense de cette attestation) | |
| | FORMATEUR NATIONAL RESPONSABLE DE LA FORMATION | Régis LORET | |
| | | | |
| Contrôle de Formation NIVEAU 4 (Si nécessaire) Avant entrée en formation CQP IV: 8 H du 25/11 au 10/12/2023 | Mise en situation UCC1 c et d + UCC4 a et d + UCC6 b | UCC1c: Prendre en compte la situation météo et marée du jour pour adapter son matériel et sa zone de pratique à l'environnement. Bâtir son plan de navigation. UCC1d: Maîtriser les manœuvres et interventions pour préserver les pratiquants et le matériel. UCC4a: Repérer et prendre en compte les attentes des pratiquants pour définir et faire évoluer un projet de navigation. UCC4d: Entretien la convivialité et l'échange. UCC6b: Situer les pratiquants dans leur progression sur les fondamentaux (technique, sécurité, sens marin & environnement). | |
| Formation 1: 40 H sur 5 jours: A compter du 10/02/2024 | Mise en situation UCC1 a et b UCC3 a et b + UCC4 b et c UCC2 (Validation par formateur national) | UCC1 a : Connaître et appliquer le Dispositif de Surveillance et d'Intervention de la structure. UCC1 b : Réagir et/ou intervenir de façon adaptée en cas d'incident ou d'accident. UCC 3 a : Réduire le temps de mise en œuvre des différents moments de la séance. UCC 3 b : Faire de chaque temps de la séance une occasion d'activité pour le pratiquant. UCC 4 b : Construire et adapter les situations d'animation pour chaque famille de projets. UCC2 a : Sensibiliser les pratiquants aux risques spécifiques de la navigation à venir (environnement, matériel, humain). UCC2 b : Inciter les pratiquants à adopter des conduites collectives évitant d'aggraver une situation difficile vécue par le groupe. UCC2 c : Responsabiliser les pratiquants dans la préparation de leur matériel et de leur équipement personnel de navigation et de protection. UCC2 d : Mettre en place des situations permettant aux pratiquants d'expérimenter des comportements adaptés aux situations inhabituelles de navigation. | Minimum 80 H soit 10 jours |
| Formation 1+: 8 à 16 heures sur 1 ou 2 jours à compter du 27/01/2024 (si rattrapage) ou les 02 et 03/03/2024 Régis LORET | Certification UCC1 + rattrapages | | |
| Formation 2 : 40 H sur 5 jours entre le 04/03 et le 29/03/2024 Régis LORET | Mise en situation UCC 3 c et d, Certification UCC 3 et 4 + Rattrapage + certification 2,3,4 (Validation possible par formateur régional) | UCC 3 c: Adapter et rythmer les situations en fonction des possibilités du public. UCC 3 d: Favoriser l'auto-organisation des pratiquants. UCC 5 a: S'organiser pour comprendre l'activité du pratiquant. | |
| Formation 3: Minimum 80 H (suivant le niveau) mais plutôt 160 H sur 20 jours de stages pratiques entre le 01/04 et le 08/11/2024 | Mise en situation UCC6 a, b et d Certification UCC 5 et 6 a, b et d + Rattrapage (validation par formateur national) -Certification UCC2 a, b, c et d + UCC6 c (FFV) en cas de stage 3 validé par les formateurs- + Rattrapage | UCC 5 b : Interpréter les conduites. UCC 5 c : Orienter l'activité du pratiquant et aménager la tâche proposée. UCC 5 d : S'intégrer dans une équipe pour progresser. UCC6a: Créer les conditions de l'évaluation et favoriser l'autoévaluation des pratiquants. UCC6b: Situer les pratiquants dans leur progression sur les fondamentaux (technique, sécurité, sens marin & environnement). UCC6c: Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants. UCC6d: Orienter le pratiquant vers les produits et activités du club (école, loisir sportif et compétitif...) | Minimum 80 H soit 10 jours |